

COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS

Commission du 29 septembre 2025

Présents : MM. , J.P. LEDUC (Président), R. . L. JOUBERT (Vice Président), PANARIELLO, MME N. OLLIVIER, MME RUPERT, P. GUILLEBAUX (CD)

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes et la première phase des compétitions comportant plusieurs phases) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

ENGAGEMENTS

Voici un récapitulatif des clubs engagés à ce jour pour la saison 2025-2026 :

FOOT LOISIR + 45 ANS À 8

Réunion de présentation de la saison mercredi 1er octobre à 18h30 au siège du District

En attente de confirmation (jour et horaire) :

1. ANDRESY FC : VENDREDI 20h30
2. BEYNES FC
3. BOIS D'ARCY AS : VENDREDI 20h30
4. BONNIERES FRENEUSE FC : LUNDI 20H30
5. BREVAL LONGNES FC : MERCREDI 20h
6. CONFLANS FC
7. CHAMBOURCY ASM : LUNDI 20H30
8. ECQUEVILLE EFC
9. EPONE USBs : JEUDI 20H30
10. FONTENAY LE FLEURY FC VENDREDI 20h30
11. GUERVILLE ARNOUV. AS
12. JUZIERS FC JEUDI 20H30
13. LE PERRAY FOOTBALL ES : JEUDI 20h ou 20h30
14. MAULOISE US : LUNDI SOIR 20H00
15. MAURECOURT FC : VENDREDI 20h30
16. MEULAN / GUITRANCOURT : VENDREDI 20h30
17. MEZIERES SERBIE : VENDREDI 21H00
18. MONTIGNY LE BX AS : JEUDI 20h
19. MARCQ FC : VENDREDI 20h
20. NEAUPHLE-PONT. 78 RC : VENDREDI 20h ou 20h30
21. POIGNY LA FORET US MERCREDI 20H30
22. PORCHEVILLE FC
23. RAMBOUILLET YVELINES FC : JEUDI 20H30
24. REGION HOUDANAIRES FC JEUDI 21H
25. ROSNY FOOTBALL CS : JEUDI 20h30
26. TREMBLAY S/MAULDRE FC - ne peut recevoir
27. VILLENNES ORGEVAL FC LUNDI 20H30
28. VILLEPREUX FC : VENDREDI 20h30

YVELINES FOOT N° 1858

FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

1ER RAPPEL

U15

D3-A du 20/09/2025
53441745 Andresy F.C. 1 / Guerville Arnouville A.S.1

D3-C du 20/09/2025
53441745 Versailles Jussieu 1 / Trappes Es 3

U14

N3-B du 20/09/2025
54787555 Gargenville Stade 22 / St Germain En Laye 22

FORFAIT GENERAL

Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

VETERANS

531085 YVELINES US (D5-D)

SENIORS F

527093 MONTESSON US (D1-A)

U18

548767 MAGNY 78 FC (D3-C)

U16

500598 EPONE USBs (D2-A)
548862 ANDRESY FC (D3-B)

U14

500737 VALLEE 78 FC (N3-E)
527093 MONTESSON US (N2-B)

FORAITS NON AVISES 1ER FORFAIT

(11 € d'amende en plus du forfait selon la catégorie)
Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

U15

53441887 Porcheville Fc 2

FORAITS NON AVISES 2EME FORFAIT

(11 € d'amende en plus du forfait selon la catégorie)
Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

U16

53440586 Epone U.S.B.S. 21
53440815 Etang St Nom Es 21

U14

53442317 Montesson U.S. 22
53443597 Bougival Foot 23

FORAITS AVISES 1ER FORFAIT

Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

SENIORS F

D1-A DU 27/09/2025
54646842 Elancourt O.S.C. 1
54646841 Scfvs 1
53443597 Bougival Foot 23

FORAITS AVISES 2EME FORFAIT

Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

U14

N3-H DU 27/09/2025
53443597 Bougival Foot 23

DEMANDES

VETERANS

D2-A DU 19/10/2025
53448344 ANDRESY FC 1 / BONNIERES FRENEUSE FC 1
D4-A DU 19/10/2025

54703186 BONNIERES FRENEUSE FC 2 / CHI POISSY 2
Demande de BONNIERES FRENEUSE FC de reporter les rencontres, car un match du Variété Club de France est organisé la veille.
La Commission est en attente du document officiel et l'équipe concernée par ce match.

CDM

D1-A DU 05/10/2025
53449983 VELIZY FRANCO PORT. 6 / VOISINS F.C. 5
Demande de VELIZY FRANCO PORT de reporter la rencontre, un match de CDM R1 étant organisé sur le même créneau.
La Commission rappelle que les demandes doivent être réalisées depuis la boîte mail officielle du club et dit match à jouer à une date ultérieure.

SENIORS

D1-A DU 05/10/2025

53443719 CARRIERES GRESILLONS AS 1 / EPONE USBS 1

Demande de CARRIERES GRESILLONS AS d'inverser la rencontre
En attente de l'accord d'EPONE USBS avant Vendredi 3 octobre à 12H.

U14

N3- F du 01/10/2025

53443436 VERSAILLES 78 FC 25 - CHATOU AS 23

Demande des clubs pour reporter une rencontre du 01/10/2025 en raison de « terrain indisponible » et « impossibilité pour les encadrants de se déplacer »

La Commission maintient le match, aucun match officiel n'étant programmé sur ce terrain.

N3-H DU 01/10/2025

53443593 SARTROUVILLE ES 24 - VILLENNES ORGEVAL 23

Demande des clubs pour reporter une rencontre du 01/10/2025 en raison de « terrain indisponible » et « impossibilité pour les encadrants de se déplacer »

La Commission maintient le match, aucun match officiel n'étant programmé sur ce terrain.

N3-H DU 04/10/2025

53443603 SARTROUVILLE ES 4 / CONFLANS FC 2

Demande de SARTROUVILLE ES d'inverser la rencontre, trop de rencontre étant organisées ce jour-là

La Commission dit match inversé si possible sinon à jouer le Mercredi 8 octobre à 19H à Sartrouville.

FUTSAL

D1-A DU 06/10/2025

54646407 TOUSSUS AFC 1 / MONTESSON US 1

Demande de TOUSSUS AFC de reporter la rencontre, l'équipe étant engagé en Coupe de France

Le match de Coupe de France étant programmé le 29/09, la Commission maintient le match.

MATCHES REMIS

A JOUER LE MERCREDI 08/10/2025 A 19H

U14

N3-F

53443438 CELLOIS CS 22 / BOUGIVAL FOOT 22

A JOUER LE 25/10/2025

U15

D3-B

53441882 PORCHEVILLE FC 2 / CELLOIS CS 1

SENIORS F

D1-U

54646846 LE PECQ US 1 / VOISINS FC 1

A JOUER LE 26/10/2025

SENIORS

D4-A

53437688 CHANTELOUP LES V. US 2 / ECQUEVILLY E.F.C. 2

D4-B

53438065 TRIEL AC 2 / ANDRESY F.C. 1

D5-B

54777557 MAISONS-LAFFITTE F.C 2 / INTERFOOT 78 2

D5-C

54725521 CROISSY U.S. 2 / VILLEPREUX F.C. 1

U16

D1-A

53434095 MAISONS LAFFITTE FC 21 / POISSY FC 21

A PROGRAMMER

U14

D1-A

53434859 CONFLANS FC 21 / POISSY FC 21

COURRIERS

560297 FC FONTENAY LE FLEURY

Demande du club pour alterner des matches U14 et U15.

Les modifications d'alternances n'étant plus possibles à ce stade de la saison, et s'agissant en plus d'une inscription tardive, la Commission ne peut accéder à votre demande.

564690 POISSY FC :

Demande du club relatif à leur volonté d'avoir une alternance entre leurs deux équipes vétérans.

Les modifications d'alternance n'étant plus possible à ce stade de la saison, la Commission ne peut accéder à votre demande.

527093 MONTESSON US :

Demande du club pour reporter une rencontre du 04/10/2025 en raison d'un événement organisé par la ville

La Commission est en attente de l'arrêté municipal et de la liste des rencontres concernées.

564690 POISSY FC :

Demande du club pour choisir une autre rencontre, sur les 5 désignées, concernée par la suspension de terrain

Après avis de la CDPME, la Commission ne peut accéder à votre demande.

542759 REGION HOUDANAISE :

Le club soulève un problème de calendrier touchant 4 matchs de leur équipe vétérans.

La Commission prend note et n'a pas pu faire mieux au niveau des alternances, mais la demande du club ne mettant pas en péril l'occupation des terrains, elle ne peut y accéder.

INFORMATION

518199 CARRIERES GRESILLONS AS :

Suite à la décision de la Commission des Terrains concernant le terrain Bretagne de Carrières sous Poissy,

La Commission demande au club de désigner un terrain pour leur équipe Séniors D1 au plus tard le Vendredi 24 octobre à 12H.

TIRAGE COUPES

Les tirages ont eu lieu lors de la Commission du Lundi 29 Septembre 2025.

**1ER TOUR
Samedi 18 Octobre 2025**

CY U15

Vous pouvez y accéder [en cliquant ici.](#)

CY U14

Vous pouvez y accéder [en cliquant ici.](#)

CC U14

Vous pouvez y accéder [en cliquant ici.](#)

Exempt : VOISINS FC 3

SUSPENSIONS DE TERRAINS

Conformément à l'article 40.7 du Règlement sportif, la Commission rappelle que le club doit proposer **au moins 15 jours avant** la date du match le terrain sur lequel se déroulera le match avec l'accord du propriétaire du terrain.

Le terrain proposé doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée ; ne peut être situé sur le territoire :

- de la commune où se trouve le siège social du club,
- d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente,
- d'une commune se trouvant à moins de 10 kilomètres des limites de la commune où se trouve le siège social du club,
- d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département des Yvelines.

La Commission est seule juge du respect de ces dispositions. Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu

Mardi 30 septembre 2025

et est donnée perdue par pénalité au club fautif. Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont réglés par le club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour l'application des dispositions précitées.

SENIORS

D4B DU 02/02/2025

28222796 – POISSY FC 2 / BOUGIVAL FOOT

Transmis de la Commission de Discipline en instruction du 11/03/2025 infligeant une suspension de terrain de 5 matches fermes pour l'équipe 2 de Poissy FC évoluant en Séniors D5-A.

En raison de du changement de poules de l'équipe POISSY 2, la Commission a désigné les matches suivants :

D5-B DU 02/11/2025

54777513 POISSY FC 2 / FEUCHEROLLES USA 2

La Commission est en attente d'un nouveau lieu (remplissant toutes les conditions), le Vendredi 17 Octobre 2025 au plus tard.

D5-B DU 23/11/2025

54777525 POISSY FC 2 / MAISONS LAFFITTE FC 2

La Commission est en attente d'un nouveau lieu (remplissant toutes les conditions), le Vendredi 7 Novembre 2025 au plus tard.

D5-B DU 30/11/2025

54777536 POISSY FC 2 / PORT MARLY CS 2

La Commission est en attente d'un nouveau lieu (remplissant toutes les conditions), le Vendredi 14 Novembre 2025 au plus tard.

D5-B DU 14/12/2025

54777547 POISSY FC 2 / MESNIL LE ROI AS 2

La Commission est en attente d'un nouveau lieu (remplissant toutes les conditions), le Vendredi 28 Novembre 2025 au plus tard.

D5-B DU 25/01/2026

54777570 POISSY FC 2 / ENT. MAULE -MEZIERES 2

La Commission est en attente d'un nouveau lieu (remplissant toutes les conditions), le Vendredi 9 Janvier 2026 au plus tard.

U18

D1A DU 18/05/2025

28215268 - ST GERMAIN EN LAYE 21 / BAILLY NOISY SFC 21

Transmis de la Commission de Discipline du 03/06/2025 infligeant une suspension de terrain de 2 matches fermes pour l'équipe 21 de ST Germain en Laye FC évoluant en U18 D1.

La Commission a désigné les matches suivants :

D1-U DU 16/11/2025

53433777 ST GERMAIN EN LAYE 21 / MONTIGNY LE BX AS 21

La Commission est en attente d'un nouveau lieu (remplissant toutes les conditions), le Vendredi 31 Octobre 2025 au plus tard.

D1-U DU 14/12/2025

53433799 ST GERMAIN EN LAYE 21 / PLAISIROIS FO 21

La Commission est en attente d'un nouveau lieu (remplissant

YVELINES FOOT N° 1858

toutes les conditions), le Vendredi 28 Novembre 2025 au plus tard.

FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE

ANNEXE 11 DU R.S DU D.Y.F

RUBRIQUE « PROCEDURE D'EXCEPTION »

La FMI est obligatoire pour les compétitions à 11 du District des Yvelines de Football.

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examinée par la Commission d'Organisation des Compétitions du DYF, sur rapport de l'arbitre, et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité. (cf. Annexe 11 du R.S du D.Y.F, rubrique « Sanctions »).

L'Astreinte de la Ligue est réservée aux matches de Ligue et ne gère donc pas les problèmes de FMI des matches du District. La tablette doit être à l'heure et à la date du jour et disposer de la dernière version de l'application Feuille de Match Informatisée. Une connexion Wifi n'est pas nécessaire le jour du match, à condition d'avoir récupéré les données de la rencontre (Annexe 11).

La Commission rappelle qu'il est très difficile de réaliser une FMI sur un smartphone et préconise fortement l'utilisation d'une tablette (de dimension suffisante = 10.1).

Tous les courriers adressés à la Commission doivent être réalisés depuis l'adresse officielle du club.

SENIORS

D4-B DU 21/09/2025

53438057 ANDRESY F.C. 1 / MESNIL LE ROI A.S. 1

Pris note du rapport de Mesnil le Roi.

La Commission décide de ne pas sanctionner.

CY DU 14/09/2025

54179291 CONFLANS F.C. 3 / PORT MARLY C.S. 1

Après rappel et non réception des rapports demandés, la Commission sanctionne les deux équipes d'un avertissement et d'une amende de 30€.

CDM

D1-A DU 28/09/2025

53450036 VOISINS F.C. 5 / ST CYR LUSO 6

Pris note du rapport de l'arbitre officiel.

La Commission sanctionne l'équipe de ST Cyr Luso d'un avertissement et d'une amende de 30€.

VETERANS

D1-A DU 28/09/2025

53435442 PECQ US LE 31 / BOUGIVAL FOOT 31

Pris note du rapport de l'arbitre officiel et de Le Pecq.

La Commission décide de ne pas sanctionner.

FUTSAL

D1-A DU 23/09/2025

54646399 PERRAY FOOT. ES 1 / TRAPPES YVELINES 2

Aucun compte utilisateur n'étant disponible pour Trappes, la Commission sanctionne l'équipe de Trappes d'un avertissement et d'une amende de 30€.

DEMANDES DE RAPPORTS

SENIORS

CY DU 14/09/2025

54447633 ISSOU AS 1 / MUREAUX O.F.C. 2

RAPPEL : La Commission demande aux deux clubs un rapport sur la non utilisation de la FMI.

D3-B DU 28/09/2025

53437424 FCFF 1 / RAMBOUILLET YVELINES 1

La Commission rappelle que tout courrier doit être envoyé depuis l'adresse mail officielle du club.

La Commission demande aux deux clubs un rapport sur la non utilisation de la FMI.

CDM

D1-A DU 21/09/2025

53450033 E. S. GUYANCOURT F. 5 / ST CYR LUSO 6

RAPPEL : La Commission demande à ST CYR LUSO un rapport concernant la non utilisation de la FMI.

U16

D2-A DU 28/09/2025

53440585 CARRIERES S/S US 21 / CARRIERES GRESILLONS 2

La Commission demande aux deux clubs un rapport sur la non utilisation de la FMI.

D3-A DU 21/09/2025

53440903 GARGENVILLE STADE 21 / HARDRICOURT US 21

RAPPEL : La Commission demande aux deux clubs un rapport sur la non utilisation de la FMI.

D3-A DU 21/09/2025

53440901 A.S. BUCHELOISE 21 / AUBERGENVILLE F.C 21

RAPPEL : La Commission demande aux deux clubs un rapport sur la non utilisation de la FMI.

U15

D1-A DU 20/09/2025

53434291 PLAISIROIS F.O. 2 / CONFLANS F.C. 1

RAPPEL : La Commission demande aux deux clubs un rapport sur la non utilisation de la FMI.

D3-C DU 20/09/2025

53442012 VERSAILLES JUSSIEU 1 / TRAPPES ES 3

La Commission demande aux deux clubs un rapport sur la non utilisation de la FMI.

U14

N2-C DU 20/09/2025

53442384 BUC FOOT AO 21 / VERSAILLES JUSSIEU 22

RAPPEL : La Commission demande à VERSAILLES JUSSIEU un rapport concernant la non utilisation de la FMI.

N2-C DU 27/09/2025

53442386 VERSAILLES JUSSIEU 22 / VIROFLAY U.S.M. 21

La Commission demande à VIROFLAY un rapport concernant la non utilisation de la FMI.

N3-A DU 27/09/2025

53443034 GARGENVILLE STADE 21 / PORCHEVILLE FC 21

La Commission demande aux deux clubs un rapport sur la non utilisation de la FMI.